

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Environ 36 francs, cela varie selon le nombre des Enfants.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent, bled, le bois pour ceux qui fournissent le bâtiment d'École.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Rien.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Rien

c. Fondations?

Rien

d. Caisses communales?

Rien

e. Biens d'église?

Rien

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Les pères de famille payent en franc & demi par enfant, soit en graine ou autres choses.

g. De biens-fonds?

Rien.

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Le montant de 9 batz pour intérêt d'un Capital qui a été donné à l'École.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*A Antagne le 20^e Mars 1799.
Jean Samuel Pernet.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Ollon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

appartient à la Commune d'Ollon village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

appartient à la Commune d'Ollon

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la paroisse d'Ollon & de l'Agence d'Ollon

d. District

du District d'Aligles

e. Canton

du Canton de Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

il n'y a point de maisons isolées qui soient du ressort de cette école, tout est villages ou hameaux.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

au ressort de l'école d'Ollon appartient le Hameau de Verchier.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Verchier est éloigné d'une petite demi lieue d'Ollon

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

il y a actuellement dans le Catalogue soixante et six Enfants.

*71
f: 36*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Les écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence sont:*

a. Leurs noms. *Aigle, Banay, Hélioz, Antagne, Bes et St. Triphon*

b. Leurs distances réciproques. *il y a une lieue de l'école d'Allon, à celle d'Aigle à celle de Banay, à celle d'Hélioz, à celle de Bes, trois quarts de lieue à celle d'Antagne et environ demi lieue jusqu'à St. Triphon.*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *On enseigne à épeler, à lire, à prier, le Catechisme et l'écriture.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On tient l'école toute l'année exceptés les congés ordinaires des Moissons et vendanges.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *L., A., B., C. Le nouveau Testament. et le Catechisme d'Allevard.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *On observe aussi bien que possible les ordonnances de l'ancien Gouvernement touchant le régime des écoles.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *On tient l'école avant midi et après, avant midi et une ennon quatre heures et cyprès environ six heures.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les enfans sont distribués, selon leur sexe, leur âge, leur diligence, et leur savoir.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Pasteur en présence du Consistoire, et quelques préposés de familles examinoit les Candidats, en présence de le succès de l'examen au Seigneur Gouverneur qui éliosoit.*

b. D'où est-il?

c. Son nom.

*Allon
Jean Pierre Anes dit Chenaud*

(3)

d. Son âge. *Cent deux ans*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *quatre enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis l'année mill sept cent nonante six*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Cultivateur.*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *point*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } *Cent un Garçons et cent neuf filles.*
b. En été, } *foit garçons ou filles. Les enfans fréquentent assez peu les écoles.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. *Rien.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Rien.*

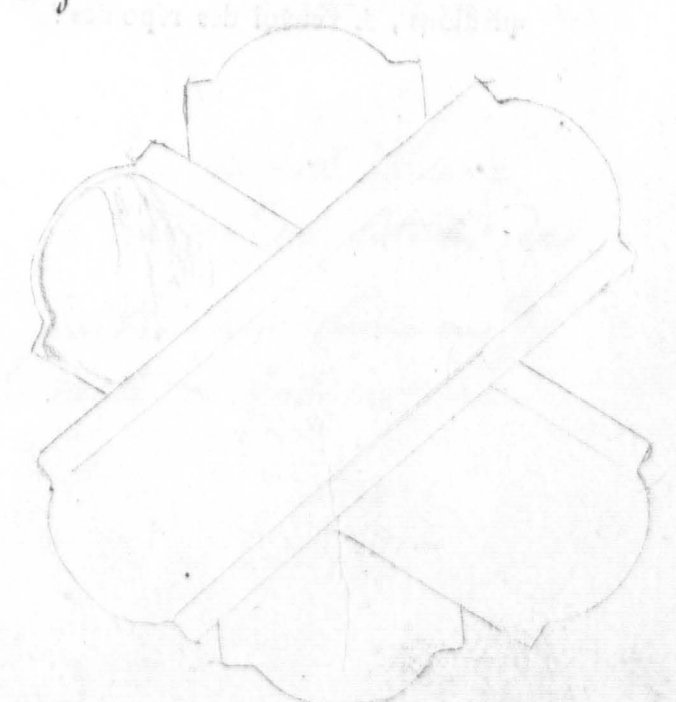
15°. Bâtiment de l'école. *Il ny a point de bâtiment d'école.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Les ressortissans de l'école fournissent une chambre.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.



(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? --- En Argent huitante francs, en bois chaque enfant en pour le buche par jour, depuis la St Martin jusqu'à Pâques.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de --- Le Syndic de la Commune donne trente huit francs Le tuteur des pauvres de la Commune huit francs par Année, et le procureur du village d'Olton trente deux francs par Année

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Antagne.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un hameau.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

A la Commune d'Olton.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse d'Olton. Agence d'Olton.

d. District?

District d'Argle.

e. Canton?

Canton du Leman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Antagne, les Fontaines Villy la Ferme de Olbais de Sallaz & les maisons voisines

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Les Fontaines éloignée de quart d'heure, Villy de demi heure, la Ferme de Olbais de demi heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Trente, environ la moitié aux Fontaines Villy & Sallaz & le reste à Antagne

73 / f. 37

Il est à remarquer que l'instituteur de l'école d'Antagne est aussi instituteur de celle de Glulière